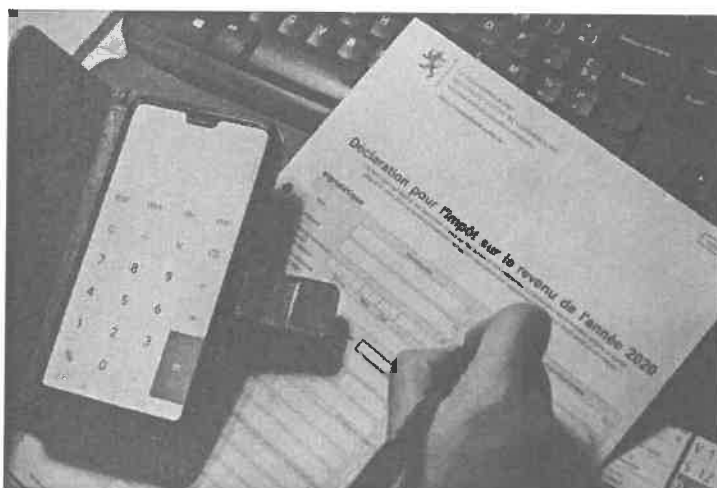


Metz

Imposition des frontaliers : les agents des Finances face à un « surcroît de travail »

A l'appel de l'intersyndicale Solidaires, FO, CGT et CFDT, des agents des Finances publiques ont débrayé mardi matin. Ils réclament des moyens supplémentaires pour retraiter les déclarations des travailleurs frontaliers au Luxembourg. De son côté, la direction estime le besoin à cinq temps plein.

Par Delphine DEMATTE - Hier à 19:02 | mis à jour hier à 19:32 - Temps de lecture : 2 min



La suspension de la convention signée avec le Luxembourg nécessite le retraitement de nombreuses déclarations. Photo archives RL /Pierre HECKLER

Suite à la hausse de l'impôt sur le revenu pour une partie des travailleurs frontaliers, le ministre des Finances a annoncé la suspension de la

convention fiscale franco-luxembourgeoise, ratifiée en 2018 et appliquée en 2021. Les usagers peuvent demander l'application de l'ancienne convention de 1958 pour les revenus 2020 et 2021.

« Certainement plus proches des 100 000 dossiers que des 25 000 annoncés »

« Ce revirement va entraîner le retraitement de 25 000 dossiers pour la Moselle. Le délai de traitement par dossier est estimé à 30 minutes par notre direction (et 45 minutes par les agents). Cela fait, au moins, 70 équivalents temps plein pendant deux mois ! Rien que sur le retraitement des déclarations », souligne l'intersyndicale Solidaires, FO, CGT et CFDT, à l'appel de laquelle des agents des Finances publiques ont débrayé mardi matin à Metz.

«L'OGBL, 2e syndicat luxembourgeois, estime qu'il y a 100 000 frontaliers. Nous serons, très certainement, plus proches de ces 100 000 dossiers que des 25 000 annoncés par notre direction, indique Philippe Ostrogorski (Solidaires). Ça fait, donc, au moins 50 000 heures de travail, en sachant qu'un agent effectue 1 607 heures annuelles. Sans compter que sur le département, 70 postes ne sont déjà pas pourvus. »

« Pas de gros impact pour nos agents »

Contacté, Etienne Effa, directeur départemental des Finances publiques, rappelle que « l'application de cet avenant est suspendue durant deux ans. Les contribuables qui ont fait une télédéclaration doivent faire une télécourrection. Pour les autres, il faut remplir un formulaire en ligne. » Et d'ajouter : « En Moselle, 56 000 déclarations font état de revenus au Luxembourg dont 25 000 ont des revenus en France et au Luxembourg. Une partie d'entre eux est non imposable. Seuls les autres ont intérêt à faire cette démarche. Et pour les 30 000 foyers qui n'ont que des revenus luxembourgeois, seuls ceux qui sont proches du seuil d'exonération de la taxe d'habitation vont agir. Sur la base de ces chiffres, il faudra l'équivalent de cinq temps plein d'ici fin décembre. Tout en sachant qu'une majorité de

ces dossiers sera traitée en dehors du département. Il n'y aura, donc, pas de gros impact pour nos agents, d'autant qu'une dizaine de contractuels vont être recrutés. »



